



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : I

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Allan SCHINAZI
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Paris, le
Réf. : N°

28 OCT. 2021

Maître,

Par courrier reçu le 20 octobre 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 18 et 19 janvier 2021 a bien été enregistré.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté de neuf points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
le directeur
du Bureau national des droits à conduire.